



Au Cameroun, le trafic de faux médicaments reste un fléau que les pouvoirs publics peinent à éradiquer, mais la lutte va devoir passer à la vitesse supérieure.

Dans une lettre datée du 28 octobre 2022, donc copie est parvenue à notre rédaction, le Minsanté enjoint le commandant du Groupement mobile d'intervention (GMI) à traquer la vente des médicaments de la rue. Et à « envoyer devant les juridictions compétentes, les auteurs et détenteurs desdits produits ».

En clair, Manaouda Malachie autorise le GMI à « rechercher » et « saisir » les médicaments vendus dans la rue à travers la ville de Yaoundé. Une opération qui devra se déporter vers les autres villes du Cameroun où cette activité illicite se porte bien.

237actu.com apprend par ailleurs que le ministre en charge de la santé va réunir le 3 novembre prochain, les pharmaciens responsables des sociétés de distribution en gros et de fabrication des produits pharmaceutiques pour une réunion de concertation.

Rappelons que la campagne de sensibilisation a précédé cette phase de répression.

La loi N°90/035 du 10 août 1990 en son article 53 stipule que « tout délit, étalage ou distribution de médicaments est interdit sur la voie publique, dans les foires et marchés à toute personne

même titulaire du diplôme de pharmacien».

La chasse à l'homme est donc lancée contre ceux qui exercent cette activité illégale à travers des étals, des kiosques, des pro-pharmacies ou même des magasins de stockages illégaux. Ces derniers sont passibles de poursuites judiciaires, conformément à la législation en vigueur.